

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 FÉVRIER 2026**

Séance ordinaire du 2 février 2026

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 2 février 2026 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Véronique Dupuis et Messieurs les conseillers Clément Brisson, Maxime Lasnier et Mario Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, assiste également à cette séance.

Absente motivée de Madame la conseillère Karine Trudeau et Monsieur le conseiller Michel Lemaire.

Monsieur Mario van Rossum, maire, mentionne que la 22^e édition de la semaine de la persévérance scolaire se déroule du 16 au 20 février 2026.

2026-02-1305 Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

 en y retirant le point 5 *Règlement 2026-486 Traitement des élus* complètement;
- et en y ajoutant le point 14.1 Inspection structurale du centre municipal au point « Affaires diverses »;
- Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1306 Procès-verbal : janvier 2026

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1307 Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 2 février 2026;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 FÉVRIER 2026**

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 73 982,20 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Aucune question n'a été posée par les personnes présentes dans la salle.

Liste de la correspondance

La liste de la correspondance a été reçue en date du 28 janvier 2026.

2026-02-1308

Les enfants de l'Opéra : demande de soutien financier

Considérant la demande de soutien financier reçue par courriel le 16 janvier 2026;

Considérant le tableau des dons aux organismes 2026 approuvé par l'adoption de la résolution 2026-01-1282;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ selon le tableau approuvé de dons aux organismes 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1309

Sécurité des communications en cas de crise – Demande d'appui

Considérant que les récentes pannes électriques en Montérégie, entre le 11 et le 13 novembre 2025, ont démontré la fragilité, voire l'absence de résilience, des infrastructures de téléphonie cellulaires, entraînant des interruptions prolongées des services de téléphonie, mais aussi d'accès Internet tout comme avec le fournisseur de câblodistribution, privant les abonnés des services primaires de téléphonie et d'accès Internet;

Considérant que plusieurs pannes électriques subies au cours des dernières années ont été causées par un mauvais élagage de la végétation par Hydro-Québec;

Considérant que le droit à la communication est un pilier fondamental de la sécurité publique, des communications d'urgence et de l'activité économique, identifié comme infrastructure essentielle;

Considérant que les pannes électriques prolongées, combinées à l'effondrement des réseaux cellulaires, mettent en danger la vie des citoyens, ralentissent notre économie et compromettent la capacité des autorités à intervenir efficacement;

Considérant que les fournisseurs de services de télécommunication (FST), en tant qu'acteurs stratégiques, ont une responsabilité légale et sociale d'assurer la continuité des services essentiels aux abonnés, notamment au service 9-1-1;

Considérant que le gouvernement fédéral et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) ont reconnu la nécessité d'améliorer la résilience des réseaux, notamment par des consultations publiques et des projets législatifs;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 FÉVRIER 2026**

Considérant la décision numéro 2025-225, publiée le 4 septembre 2025, par le CRTC, qui a pour objectif d'obliger les fournisseurs de services de télécommunication à signaler rapidement des interruptions majeures de réseau, et à produire des rapports complets après résolution, afin de renforcer la résilience des infrastructures et améliorer la coordination en cas de crise;

Considérant que le CRTC a lancé des consultations publiques (2025-2026) se déroulant entre le 4 septembre 2025 et le 3 décembre 2025, dont l'objectif vise à établir un cadre réglementaire pour renforcer la résilience et la fiabilité des réseaux de télécommunication, afin de protéger les Canadiens contre les interruptions de service;

Considérant que de nombreux sites d'antennes de certains FST ne disposent pas de systèmes de secours énergétiques fiables (génératrices ou banque de piles);

Considérant des recommandations techniques prévoient des mesures telles que : alimentation de secours pour 72 heures, infrastructures résistantes aux conditions extrêmes et plans de continuité;

Considérant que l'inaction ou la négligence dans la mise en place des mesures de résilience constitue une atteinte grave à la sécurité collective, signifiée par plusieurs autres municipalités;

Considérant que des normes plus strictes en matière de redondance énergétique envers les installations de transmission des FCT sont nécessaires, particulièrement en milieu rural;

Considérant que la compétence en matière de télécommunications relève du gouvernement fédéral (CRTC) et que la compétence en matière de sécurité civile et de gestion des urgences incombe au gouvernement provincial (MSP);

Considérant la résolution no 2025-12-199 de la Municipalité du village de Sainte-Madeleine adoptée le 2 décembre 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- de solliciter la collaboration des acteurs concernés par la résilience des réseaux de télécommunication, afin de les inviter à proposer et mettre en oeuvre des solutions concrètes pour renforcer la fiabilité et la continuité des services.
- de transmettre la présente résolution au CRTC, au ministère de l'Innovation, des Sciences et Développement économique (ISDE) du Canada, à la ministre fédérale de l'ISDE pour les régions du Québec, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique (MSP), au député provincial de la circonscription d'Iberville, au député fédéral de la circonscription de Saint-Jean, à la Fédération québécois des Municipalités (FQM), à Hydro-Québec, à la Municipalité régional de Comté (MRC) du Haut-Richelieu, aux municipalités du Québec et aux FST sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1310

Fondation les foyers Farnham : demande de commandite

Considérant la demande de commandite reçue par courriel le 26 janvier 2026;

Considérant le tableau des dons aux organismes 2026 approuvé par l'adoption de la résolution 2026-01-1282;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 FÉVRIER 2026**

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- D'autoriser l'émission d'un chèque de 200 \$ selon le tableau approuvé de dons aux organismes 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1311 Congrès annuel ADMQ : inscription, frais d'hébergement et frais de déplacement

Considérant que le Conseil désire inscrire Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, au congrès de l'Association des directeurs municipaux de Québec (ADMQ) qui aura lieu à Québec du 17 au 19 juin 2026;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- d'autoriser l'inscription de Madame Catherine Emond au congrès au coût de 603 \$ plus taxes, ainsi qu'à la formation précongrès au montant de 45 \$ plus taxes;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement relativement à ce congrès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1312 ADMQ : formation démarche DMA

Considérant le parcours de formation offert par l'Association des directeurs municipaux de Québec (ADMQ) permettant d'obtenir la certification de Directeur municipal agréé (DMA);

Considérant le premier cours de certification intitulé *C1. Le directeur général, le greffier et le trésorier : environnement légal, politique et public* s'inscrivant dans la démarche DMA au coût de 399 \$ plus taxes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Diagneault propose :

- d'autoriser l'inscription de Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe à la formation de l'ADMQ au coût de 399 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1313 Trésorier(ère)-adjoint(e) : offre d'emploi

Considérant l'embauche de Madame Catherine Emond à titre de greffière-trésorière adjointe et qu'elle est pressentie pour assurer la relève de la directrice générale qui prendra sa retraite au courant de l'année 2026;

Considérant que le Conseil désire embaucher un(e) trésorier(ère)-adjoint(e) afin d'assurer la gestion financière et comptable de la municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- d'autoriser la publication d'une offre d'emploi sur le site Internet Québec municipal, le site Internet de la Municipalité, le bulletin municipal ainsi que sur Facebook.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 FÉVRIER 2026**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1314 Bornes d'incendie : Inspection et analyse 2026

Considérant que le Conseil désire que les travaux annuels d'inspection et d'analyse des bornes d'incendie soient effectués en 2026;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Aquatech, selon les termes de la proposition QC-2025-1112, datée du 12 novembre 2025, pour un montant de 1 296 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1315 Aqueduc : rinçage unidirectionnel 2026

Considérant que le Conseil désire que le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc soit effectué en 2026;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'octroyer le contrat à Hydra-Spec inc., selon les termes de la soumission datée du 5 novembre 2025, pour un montant de 1 600 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1316 Étangs – aérateurs : entretien semestriel 2026

Considérant que les aérateurs situés aux étangs nécessitent un entretien semestriel;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'octroyer le contrat à Brault Maxtech, selon les termes de la soumission datée du 2 décembre 2025, au tarif journalier de 2 300 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1317 Étangs - Mesures des boues 2026

Considérant le dossier de gestion des boues aux étangs;

Considérant la soumission reçue pour la mesure des boues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'octroyer le contrat à Aquatech, selon les termes de la proposition QC-2025-1112 datée du 12 novembre 2025, pour un montant de 1 548 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE STE-TRIGIDE-D'IBERVILLE
2 FÉVRIER 2026**

Rapport des permis

Le rapport des permis pour le mois de janvier 2026 est déposé au Conseil.

2026-02-1318 Fonctionnaire désigné : Nomination de Karyana Fortin

Considérant que la Municipalité a retenu les services de la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. (GESTIM) pour pourvoir au poste d'inspecteur en bâtiment ;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer une seconde personne désignée pendant l'absence de Monsieur Antoine Gauthier Grégoire ;

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- d'ajouter madame Karyana Fortin, de la firme GESTIM, à la liste des fonctionnaires désignés ayant date d'effet rétroactivement au 14 janvier 2026 pour :
 - l'émission des permis et certificats ;
 - l'application des règlements d'urbanisme ;
 - la gestion des cours d'eau ;
 - l'application de la section IV de la Loi sur les compétences municipales concernant les clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1319 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments : offre de services

Considérant la nouvelle obligation ministérielle pour élaborer et adopter un règlement d'urbanisme sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

Considérant que la Municipalité a retenu les services de la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. (GESTIM) pour la gestion des services d'urbanisme ;

Considérant la soumission 2026-URB-1097 reçue ;

En conséquence, Monsieur Maxime Lasnier propose :

- d'octroyer le mandat à la firme GESTIM inc., selon les termes de l'offre de services datée du 21 janvier 2026 et du tableau tarifaire 1, pour un montant estimé de 1 950 \$ plus taxes, pour la rédaction du règlement, la gestion des échéanciers d'adoption et la consultation publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-02-1320 Programme de soutien à l'action bénévole : demande de subvention

Considérant le programme de soutien à l'action bénévole et le montant de la subvention de 1 000 \$ octroyé pour les loisirs de la municipalité ;

Considérant le formulaire complété par Madame Mélanie Côté-Dumas, coordonnatrice des loisirs afin de bénéficier du montant de subvention ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE STE-TRIGIDE-D'IBERVILLE
2 FÉVRIER 2026**

En conséquence, Madame la conseillère Véronique Dupuis propose :

- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire et Madame Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande complété afin de finaliser le dossier de la Municipalité et de bénéficier du montant de subvention octroyé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Le point suivant est ajouté dans les « Affaires diverses »

2026-02-1321

Inspection structurale : Centre municipal

Considérant la visite du conseiller en prévention des sinistres du Fonds d'assurance des municipalités du Québec afin d'effectuer la visite préventive des installations en date du 19 novembre dernier;

Considérant que le rapport de cette visite exige de mettre en application le correctif #11, pour le Centre municipal situé au 510, 9^e rang, qui consiste à mandater un professionnel (ingénieur en structure ou architecte) pour effectuer l'évaluation structurale du bâtiment afin de confirmer sa conformité et son intégrité;

Considérant l'offre de services reçue pour l'inspection de la structure et la production d'un rapport à transmettre à l'assureur;

En conséquence, Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose :

- d'octroyer le mandat à la firme Mire Architecture Inc., selon les termes de l'offre de services datée du 13 janvier 2026, pour un montant de 4 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2026-02-1322

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Maxime Lasnier propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Catherine Emond,
greffière-trésorière, adjointe

Certificat de disponibilité de crédits

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 FÉVRIER 2026**

Je soussignée Catherine Emond, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Catherine Emond,
greffière-trésorière adjointe

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire